

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**À l'ouverture de la séance :**

**50 Conseillers communautaires présents :** ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDJIN Michaël – BACCAM Marguerite – BERGER Alain – BERGER Dominique – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUISSET Sandrine – CAUGNON Patrick – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GARNIER Marie-Laure – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadège – JURADO Alain – LAVILLE Christophe – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent – PENOT Danielle – POLSINELLI Robert – POUDEVIGNE Alain – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Magaly – WAJDA Daniell

**11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs :** ABDERRAHIM Myriam donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – BADIN Pascale donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – BLOND Priscilla donne pouvoir à MARION Cyril – DEBES Céline donne pouvoir à ALIAGA Alexandre – DIAS Olivier donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUETAT Christian donne pouvoir à PENOT Danielle – KOPFERSCHMITT Carine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – ROULOT Océane donne pouvoir à MAILLET Dorian – SADIN Christine donne pouvoir à CAUGNON Patrick – SIMON Catherine donne pouvoir à NICOLE-WILLIAMS Patrick

**9 Conseillers communautaires absents :** BELIME Gaëlle – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – CICALA David – LASSUSAIE Carole – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – SAGIROGLU Aïcha – VIAL Guillaume

**Secrétaire de séance :** POLSINELLI Robert

**Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13/03/2025 — Approuvé à l'unanimité**

**Projets de délibérations**

**25 04 10 0063 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION 20 10 15 341 DU  
15 OCTOBRE 2020**

Jean PAPADOPULO présente le point.

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des décisions prises par le Président du 04 au 21 mars 2025.

**Acté à l'unanimité**

**25 04 10 0064 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA  
DÉLIBÉRATION 20 10 15 340**

Jean PAPADOPULO présente le point.

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte des décisions prises par le Bureau Communautaire réuni le 25 mars 2025 en application de la délibération n° 20\_10\_15\_340 du 15 octobre 2020.

**Acté à l'unanimité**

En préambule, Jean PAPADOPULO rappelle que le contexte politique et institutionnel actuel demeure indéterminé, marqué par une loi de finances peu lisible et l'absence totale d'orientations. En outre, les objectifs d'efforts budgétaires demandés s'avèrent délicats à atteindre.

Néanmoins, et malgré l'ensemble des incertitudes, le budget qui va faire l'objet d'une présentation à la présente séance démontre une solidité, un équilibre et une capacité d'adaptation aux nouvelles contraintes, conjoncturelles et structurelles. Par ailleurs, ce budget permet une réponse aux besoins habituels, ainsi qu'aux urgences. La priorité reste donnée aux usagers, aux capisérois, et aux entreprises, et est assortie d'une absence d'augmentation des impôts. Ce choix, bien que difficile, revêt une portée significative, traduisant une volonté de considérer les citoyens, dans un contexte marqué par des instabilités. La CAPI assume pleinement ses décisions. Toutefois, les économies réalisées réduisent significativement les marges de manœuvre et obligent à s'enquérir d'alternatives, notamment pour conserver une continuité et une qualité des services dévolus aux habitants. Depuis le début du mandat actuel, il est constamment requis que davantage soit accompli avec des ressources toujours plus limitées. Ces circonstances contrastent par ailleurs avec l'action indispensable et primordiale des collectivités territoriales, qui font pourtant l'objet de griefs. Les différents niveaux qui les constituent, de la commune à la région, s'avèrent seuls présents et pleinement investis pour répondre aux sollicitations administratives, aux demandes de renseignements, aux besoins organisationnels des écoles, des cantines, de la petite enfance, et plus généralement aux attentes relatives aux services à la population. Ainsi, un questionnement peut être légitimement soulevé quant à l'activité de l'État sur un certain nombre de sujets régaliens.

Néanmoins, la collectivité poursuit remarquablement son désendettement. Des inaugurations ont marqué l'aboutissement de la réalisation de financements importants. En outre, le niveau d'investissements demeure à un niveau significatif. En 2025, les actions se poursuivront, avec le lancement de plusieurs projets d'envergure, dont le projet de quartier-gare Ramseyer à Bourgoin-Jallieu, la transition vers l'éclairage LED pour le Théâtre du Vellein, la rénovation de nombreux ponts et la construction d'ombraries. Par ailleurs, en date du 8 avril 2025, la CAPI a été officiellement labellisée «Territoire d'industrie», en présence de plusieurs chefs d'entreprise. Il est déploré l'insuffisance des moyens disponibles pour mener à bien l'ensemble des actions souhaitées, non pas nécessairement pour en obtenir davantage, mais à minima pour que les ressources existantes cessent d'être réduites. L'État est appelé à prendre pleinement conscience de ces enjeux, et à accorder une confiance entière aux territoires, seules entités à démontrer une réelle efficience. Malgré l'ensemble de ces éléments, l'optimisme demeure vigoureux et fait la force de la CAPI. Des échanges avec des représentants de différentes institutions révèlent par ailleurs l'image positive renvoyée par la CAPI, résultant de travaux communs et de collaborations fructueuses.

Jean-Pierre GIRARD précise que la présentation se voudra volontairement synthétique. L'objectif est d'offrir une vue d'ensemble claire des éléments d'information et des décisions à soumettre au vote. La première séquence portera sur l'approbation des comptes de gestion, probablement pour la dernière fois sous cette forme. En effet, l'évolution législative prévoit qu'à compter du prochain exercice, un vote unique regroupera les deux comptabilités, celle de la Trésorerie et celle de la CAPI. Il est également rappelé qu'il s'agit, pour une majorité des membres présents, du 12<sup>e</sup> budget examiné. Depuis douze ans, la collectivité a souvent dû composer avec une baisse progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Toutefois, à l'instar des entreprises ayant connu de profondes mutations, notamment durant la crise sanitaire, la CAPI s'est elle aussi continuellement adaptée, en cohérence avec la dynamique de son territoire. L'optimisme exprimé précédemment repose d'ailleurs en grande partie sur cette vitalité locale.

#### **25 04 10 0065 ÉTAT DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN 2024**

Jean PAPADOPULO présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la présentation, avant le vote du budget, de l'état des indemnités perçues par les conseillers communautaires en 2024 au titre de leurs mandats et fonctions exercées en tant que représentants de la CAPI.

**Acté à l'unanimité**

#### **25 04 10 0066 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE AEP**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe EAU POTABLE de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **25 04 10 0067 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe ASSAINISSEMENT de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0068 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe SPANC de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0069 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE GOLF**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe GOLF de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0070 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE LE VELLEIN, SCÈNES DE LA CAPI**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe culture Théâtre Le Vellein de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0071 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe TRANSPORT de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0072 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget annexe PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE (PCD) de Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

**Approuvé à l'unanimité**

Jean-Pierre GIRARD détaille l'ordre du jour, et précise que seront présentés :

- Rappel des aspects réglementaires ;
- Les comptes administratifs 2024 et le budget primitif 2025 des budgets annexes ;
- Le budget principal du budget primitif 2025, pour lequel le compte administratif n'est pas disponible séance tenante, assorti des chiffres clés, des principaux impacts de la loi de finances 2025, de la fiscalité et des dotations, des investissements majeurs pour l'année 2025 et d'un focus sur la dette ;
- Les investissements pour l'année 2025 ;
- Un point spécifique sur la dette.

Concernant l'aspect réglementaire, il est rappelé, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, les étapes et éléments suivants :

- Pour l'adoption du budget primitif, la date limite est fixée au 15 avril 2025 ;
- Pour l'arrêt du compte administratif 2024, il sera présenté ultérieurement tout en respectant la date limite qui est établie au 30 juin 2025 ;
- Pour les taux de la fiscalité directe locale, dont la date limite est fixée au 15 avril 2025, le vote se tiendra lors de la présente séance, compte tenu de sa nécessité pour la partie recettes de la construction budgétaire. Pour rappel, il est appliqué sur le budget la décision émise l'année précédente. L'augmentation est de l'ordre de 0,05 % pour la TASCOM, portant le taux à son plafond.

*Le président sort de la salle. Le Conseil Communautaire décide de confier la Présidence de séance à Monsieur CHRIQUI Vincent, 1<sup>er</sup> vice-président.*

**25 04 10 0073 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE AEP**

Jean-Pierre GIRARD précise, pour le budget annexe de l'alimentation en eau potable, que le compte administratif 2024 présente un résultat de clôture de fonctionnement en 2024 à 3 480 601,37 euros et un résultat de clôture d'investissement en 2024 en négatif à - 2 204 331,96 euros. Le résultat global de clôture 2024 s'élève à 1 276 269,41 euros.

Jean-Noël SALMON précise que son groupe s'abstiendra sur le vote pour le compte administratif 2024 du budget annexe de l'alimentation en eau potable. La tarification sociale de l'eau doit également être considérée. Malgré les obstacles techniques, particulièrement liés à la présence de compteurs non individualisés et à un fichier de clients insuffisamment stabilisé, la CAPI gagnerait à engager une réflexion sur ce thème, afin de distinguer l'usage vital des usages de loisirs. De nombreuses collectivités s'y sont par ailleurs engagées.

Jean-Pierre GIRARD rappelle que la commission demeure l'espace privilégié pour débattre de tout autre aspect, et ce, en amont d'une éventuelle présentation au Conseil Communautaire.

**Approuvé à l'unanimité (3 abstentions)**

**25 04 10 0074 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Jean-Pierre GIRARD précise, pour le budget annexe de l'assainissement, que le compte administratif 2024 présente :

- Des dépenses de fonctionnement s'élevant à 5 211 458,78 euros ;
- Des recettes de fonctionnement s'enregistrant à 9 474 277,05 euros ;
- Un résultat de clôture de fonctionnement en 2024 à 8 434 363,76 euros ;
- Des dépenses et recettes d'investissement pour un résultat de clôture à 336 027,02 euros ;
- Le reste à réaliser des dépenses d'investissement s'affiche à 974 590,24 euros ;
- Le reste à réaliser des recettes d'investissement est nul ;
- Le résultat de clôture d'investissement en 2024 affiche un besoin de 4 612 371,23 euros ;
- Le résultat global de clôture en 2024 s'enregistre à 3 821 992,53 euros.

Pour 2025 :

- Des dépenses de fonctionnement s'élevant à 12 046 536,53 euros ;
- Des recettes de fonctionnement s'enregistrant à 12 046 536,53 euros ;
- Un résultat de clôture de fonctionnement à 3 821 992,53 euros ;
- Le reste à réaliser des dépenses d'investissement s'affiche à 14 827 622,76 euros ;
- Le reste à réaliser des recettes d'investissement est 14 827 622,76 euros ;
- Le résultat de clôture N-1 reporté à 3 637 380,99 euros ;
- Le résultat global de clôture à 26 874 159,29 euros (budget total fonctionnement + investissement).

Jean-Noël SALMON précise que son groupe s'abstiendra sur le vote pour le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement. Des échanges antérieurs sur ce sujet avaient établi le besoin impérieux de procéder à des investissements.

Jean-Pierre GIRARD convient de la forte nécessité de procéder à des investissements sur ce sujet. Le travail actuellement conduit en ce sens prévoit des engagements financiers significatifs, notamment par des emprunts au regard de la remarquable longévité des tuyaux.

**Approuvé à l'unanimité (3 abstentions)**

**25 04 10 0075 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC**

Jean-Pierre GIRARD indique, pour le budget annexe du SPANC, que le compte administratif 2024 présente :

- Une absence d'investissements ;
- Des dépenses de fonctionnements, afin d'assurer des contrôles ;
- Des recettes de fonctionnement issues de la facturation des interventions.

Aucune observation particulière n'est à relever sur ce budget.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0076 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE GOLF**

Jean-Pierre GIRARD précise que le Golf est sous délégation de service public et que son budget sera probablement incorporé au budget principal au prochain exercice. Il demeure en budget annexe à ce jour comme suite à la négociation de la délégation de service public engageant une accessibilité. Des parts d'investissement ont été financées par la CAPI. À partir de 2025, la CAPI assurera le paiement de sa participation, étant entendu que les travaux seront terminés. Les chiffres présentés au compte administratif 2024 affichent une diminution par rapport à l'année précédente, compte tenu de l'entrée de la délégation de service public durant l'intervalle.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0077 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE LE VELLEIN, SCÈNES DE LA CAPI**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe Culture du Théâtre du Vellein. Ce budget prévoit un investissement pour une transition LED sur 2024-2025 et sur lequel il serait possible de bénéficier de subventions de la part du Département et de la DRAC à hauteur de 80% des dépenses.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0078 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Jean-Pierre GIRARD précise, pour le budget annexe du transport, que le compte administratif 2024 présente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 15 130 254,90 euros. En outre, ce budget s'avère dynamique et à l'équilibre. Les recettes réalisées ont permis des améliorations et investissements en matière de matériels et d'équipements routiers. Par ailleurs, la poursuite du renouvellement de matériels entraîne une hausse de la dotation aux amortissements, qui accroît la capacité d'autofinancement. Toutefois, une vigilance accrue demeure nécessaire afin de conserver un excédent de fonctionnement et de garantir un bon fonctionnement de service, attendu par la population. Enfin, pour rappel, l'attribution de la délégation de service public pour le transport, d'une durée de six ans, sera à renouveler prochainement.

Jean-Noël SALMON précise que son groupe s'abstiendra sur le vote pour le compte administratif 2024 du budget annexe du transport. La délégation de service public afférente génère, en année pleine, des recettes supérieures aux dépenses de fonctionnement. Un questionnement est soulevé quant à l'utilisation de l'excédent ainsi réalisé, hors investissements effectués. Il est souhaité une réflexion sur une éventuelle gratuité partielle ou une extension du service. Ce dernier démontre encore à ce jour des besoins de déplacements non couverts, notamment en matière de vie quotidienne interquartiers, ainsi qu'un manque d'accessibilité aux gares. Les chiffres présentés au compte administratif offrent une marge de manœuvre pour engager ces évolutions et améliorer le réseau.

Vincent CHRIQUI constate qu'une éventuelle gratuité du transport est débattue lors de chaque présentation du budget, et estime qu'elle présente plusieurs inconvénients. En premier lieu, il est pointé une perte de valeur, et les usagers ont à leur charge seulement 10 % du coût du transport. Par ailleurs, une baisse significative des recettes entraînerait une baisse de la capacité d'investissement et un impact sur la volonté d'étendre davantage le réseau. Enfin, l'objectif de changer les habitudes de transport serait peu influencé par une gratuité. En effet, les expérimentations menées dans d'autres collectivités ont montré que ce type de mesure incite davantage les piétons à utiliser les bus que les automobilistes à délaisser leur véhicule. D'un point de vue économique, l'usage du bus est déjà significativement moins coûteux que celui de la voiture. Ainsi, les usagers qui ont fait ce choix rationnel empruntent donc déjà les transports en commun. Concernant l'excédent de la délégation de service public évoqué, il est jugé insuffisant et peu significatif. S'agissant du budget annexe du transport, les dépenses et les recettes s'avèrent équilibrées. La volonté de poursuivre cette maîtrise financière doit être maintenue, au regard des dépenses prévues, notamment pour l'aménagement des voies cyclables, et du renoncement à certains investissements. Il est rappelé que les moyens pour étendre le réseau sont limités.

Jean-Pierre GIRARD ajoute que la lecture budgétaire est effectuée précautionneusement. Les recettes liées au versement mobilité s'appuient sur la masse salariale. Ainsi, l'impact de certaines fermetures est questionné et des incertitudes demeurent. Par ailleurs, les investissements pour renouveler le matériel sont à considérer comme de la dotation d'amortissements, et donc des charges de fonctionnement. L'ambition est de conserver un équilibre budgétaire tout en poursuivant le développement et l'amélioration de ce service. Pour rappel, ce budget s'autofinance, et il est impératif de ne pas être contraint de solliciter le budget principal, déjà fortement restreint par les décisions de l'État.

**Approuvé à l'unanimité (3 abstentions)**

**25 04 10 0079 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE**

Jean-Pierre GIRARD rappelle que, la plateforme Astus ayant été vendue, ce budget fera l'objet d'une dissolution durant l'année 2025 après l'apurement de l'état de l'actif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE.

**Approuvé à l'unanimité**

*Retour du président*

**25 04 10 0080 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE AEP**

Jean-Pierre GIRARD indique que le budget annexe de l'alimentation en eau potable comporte des affectations de résultats de l'année 2024, qui se déclinent en quatre lignes budgétaires :

- Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté s'élève à 1 276 269,41 euros ;
- Le solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement s'affiche à 1 419 699,36 euros ;
- Le rappel des restes à réaliser s'enregistre à 784 632,60 euros ;
- Au total, l'excédent de fonctionnement capitalisés s'élève à 2 204 331,96 euros.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0081 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC**

Jean-Pierre GIRARD précise que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe du SPANC, comporte notamment un résultat excédentaire de fonctionnement reporté qui s'élève à 14 115,27 euros.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0082 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Jean-Pierre GIRARD indique que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe de l'assainissement, se décline comme suit :

- Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté s'élève à 3 821 992,53 euros ;
- Le solde déficitaire d'exécution de la section d'investissement s'affiche à 3 637 780,99 euros ;
- Le rappel des restes à réaliser s'enregistre à 974 590,24 euros ;
- Au total, l'excédent de fonctionnement capitalisés s'élève à 4 612 371,23 euros.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0083 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE GOLF**

Jean-Pierre GIRARD indique que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe du Golf, se décline comme suit :

- Résultat excédentaire de fonctionnement reporté : 35 870,22 € ;
- Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement : 27 427,53 € ;
- Le total des restes à réaliser : 104 255,68 € ;
- Excédent de fonctionnement capitalisés : 131 683,21 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0084 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE LE VELLEIN, SCÈNES DE LA CAPI**

Jean-Pierre GIRARD indique que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe du Théâtre du Vellein, se décline comme suit :

- Résultat excédentaire de fonctionnement reporté : 14 851,26 € ;
- Solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement : 53 899,83 € ;
- Total des restes à réaliser : 60 029,91 € ;
- Excédent de fonctionnement capitalisés : 113 929,74 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0085 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Jean-Pierre GIRARD indique que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe du transport, est la suivante :

- Le résultat excédentaire de fonctionnement reporté s'élève à 3 840 211,34 euros ;
- Le solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement s'affiche à 287 984,03 euros ;
- Le rappel des restes à réaliser s'enregistre à 2 339 377,34 euros ;
- Au total, l'excédent de fonctionnement capitalisés s'élève à 2 051 393,31 euros.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0086 AFFECTATION DE RÉSULTATS 2024 - BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE**

Jean-Pierre GIRARD indique que la proposition d'affectation des résultats 2024, pour le budget annexe PCD, est la suivante :

- Résultat excédentaire de fonctionnement reporté : 363 373,59 € ;
- Le solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement : 1 116 944,64 € ;
- Le rappel des restes à réaliser : 0 € ;
- Excédent de fonctionnement capitalisés : 0 €.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0087 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES 2024**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du présent bilan des acquisitions et des cessions réalisées en 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0088 AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2025**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification des autorisations de programmes suivantes, et de prendre en compte les modifications des crédits de paiement 2025, d'approuver les modifications des autorisations de programmes par chapitre d'opération, ainsi que les crédits de paiements correspondants.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0089 FIXATION DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2025**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer à 4,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, à 2,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à 8,43 % pour la taxe d'habitation, à 27,88 % pour la cotisation foncière des entreprises.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0090 FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR L'ANNÉE 2025**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé à 10,32 % pour l'année 2025.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0091 ÉVOLUTION DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver au titre de la taxe perçue à compter de l'année suivante, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur ; d'approuver l'évolution du coefficient multiplicateur à 0,05 et de fixer le taux à 1,20.

*Approuvé à l'unanimité*

**25 04 10 0092 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Jean-Pierre GIRARD rappelle que le compte administratif sera proposé lors d'une prochaine séance, dans le respect des délais fixés. La présentation sera synthétique, au regard de la réalisation de cette dernière aux différentes étapes. L'ensemble des projections ont ainsi été exposées, comme suite aux divers arbitrages. Ce budget se présente comme suit :

- Un budget de fonctionnement à 120 612 067,05 euros ;
- Un budget d'investissement à 46 837 642 euros ;
- Les dépenses d'équipement s'enregistrent à 33 788 642 euros ;
- Le remboursement du capital des emprunts s'affiche à 11 600 000 euros. Ce dernier demeure stable, se situant entre 10 millions d'euros et 12 millions d'euros ;
- L'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement s'élève à 11 306 655,78 ;
- Le recours à l'emprunt prévisionnel, dans l'attente de la reprise des résultats 2024, se monte à 16 418 135,10 euros. La reprise des résultats couvrira une part significative de l'emprunt.

Par ailleurs, concernant les investissements réalisés en 2024, un remboursement partiel de la TVA interviendra de la part de l'État. Ainsi, il est attendu, pour la fin de l'année 2025, un emprunt s'affichant quasiment nul.

Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2025, présentées pour comparaison avec le budget primitif et le projet de compte administratif de l'année 2024, incluent notamment les charges de personnel, qui constituent la dépense la plus importante. La proposition pour le total des dépenses de fonctionnement en 2025 s'élève à 120 612 067,05 euros. Les recettes de fonctionnement, présentées pour comparaison avec le budget primitif et le projet de compte administratif de l'année 2024, s'équilibrent avec les dépenses, et s'affichent donc à 120 612 067,05 euros. La répartition des charges est présentée en séance.

Les dépenses d'investissement s'enregistrent à 46 837 642 euros, soit un écart significatif par rapport au compte administratif de l'année précédente. Les recettes d'investissement, incluant l'autofinancement issu de la section de fonctionnement à 1 306 655,78 euros, s'équilibrent avec les dépenses d'investissement, et s'affichent donc à 1 306 655,78 euros. La répartition des charges est présentée en séance.

Les principaux impacts sur le budget primitif 2025 sont les suivants :

- Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), dont la décision définitive a été reçue récemment et pour lequel le prélèvement de l'État s'élève à 1 967 897 euros ;
- La suppression du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour certains éléments en fonctionnement pénalise la CAPI de 75 000 euros ;
- L'actualisation de la fraction de TVA entraîne une perte d'environ 1 million d'euros ;
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'enregistre à un peu plus de 600 000 euros.
- La hausse du taux de cotisation CNRCAL, qui s'affiche à 540 000 euros. Ce montant se reproduira pour les quatre prochaines années.

Le total laisse apparaître un déficit de l'ordre de 4 162 185 euros. Le territoire, les services, les équipements et le personnel demeurent inchangés, tout comme les attentes des concitoyens. Pourtant, il est désormais nécessaire d'identifier 4 millions d'euros de recettes supplémentaires ou à défaut, de réaliser des économies à hauteur équivalente, ce qui représente un effort particulièrement conséquent. Néanmoins, comme évoqué précédemment, le territoire est dynamique.

Il est présenté les produits des différents impôts, avec leur taux respectif, leur base définitive ainsi que leur évolution. Cette dernière, pour la période de 2022 à 2025, affiche une progression remarquable et a permis de pallier un certain nombre de difficultés. Le produit fiscal comprend la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, la CFE, l'IFER, la TASCOM. Malgré l'augmentation du taux de l'IFER et de la TASCOM, il est constaté une baisse de leur produit, indiquant une réalité économique délétère. Les taux de fiscalité pour 2025 restent inchangés, à l'exception de la TASCOM qui augmente de 0,05 %. Il est exposé les variations de la DGF entre 2013 et 2025, évolution d'environ 19 millions d'euros à 12,7 millions d'euros, soit une perte annuelle d'environ 7 millions d'euros. Pour rappel, le bénéfice du PFIC a été perdu, mais la collectivité continue néanmoins à y contribuer, à hauteur de 3,757 millions d'euros. Au total, il est donc comptabilisé une déperdition de 10 millions d'euros. La présentation des versements de fiscalité exercés par la CAPI fait apparaître :

- Des rôles fiscaux supplémentaires, qui n'existent plus à ce jour ;
- L'attribution de compensations versée aux communes par la CAPI, comme suite au transfert de compétences, qui demeure relativement stable ;
- La dotation de solidarité versée aux communes, décision prise dans le cadre du pacte fiscal et financier et qui représente 1 807 000 euros ;
- Le fonds de péréquation des ressources des communes et des intercommunalités, de l'ordre de 1 467 497 euros ;
- La fraction de compensation de la TVA, qui s'enregistre à 111 150 euros ;
- La fraction de compensation et de la régularisation de la TVA sur le foncier et la taxe d'habitation, pour 110 000 euros ;
- Le versement de la part de la taxe de séjour au département, à hauteur de 28 000 euros.

Il est donc comptabilisé un total de reversements d'environ 22 millions d'euros.

Jean PAPADOPULO rappelle que certaines intercommunalités ne justifient d'aucun des reversements cités, à l'exception de l'attribution de compensation qui est calculée eu égard à un service rendu, motivant un transfert financier.

Jean-Pierre GIRARD présente les APCP, soit un certain nombre de programmes représentant des investissements significatifs pour l'année 2025, pour un montant total d'environ 11 millions d'euros. Les dépenses d'équipement comprennent :

- Les APCP ;
- Les actions relevant des PPI, les plans pluriannuels d'investissement, pour un montant d'environ 14 millions d'euros ;
- Les crédits d'investissement en cours pour l'année 2025, représentant environ 4,6 millions d'euros ;
- Les subventions d'équipement, à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Le total des investissements sur le territoire de la CAPI s'élève à environ 34 millions d'euros.

Les APCP incluent principalement :

- L'aménagement de la gare à Bourgoin-Jallieu ;
- La transformation, et l'investissement significatif, qui concerne le numérique ;
- La cohésion sociale, pour l'organisation et la solidarité sur le territoire ;
- Les infrastructures et les bâtiments, qui nécessitent un nombre remarquable d'investissements.

Il est présenté les dépenses du PPI :

- La voirie, pour 4,360 millions d'euros ;
- L'aménagement, pour 2,8 millions d'euros ;
- Les bâtiments communaux, pour environ 3 millions d'euros ;
- L'éclairage public, qui est constitué à plus de 50 % de LED. L'objectif au prochain mandat s'affiche à 100 % ;
- Les eaux pluviales ;
- Le développement économique, qui doit être poursuivi afin de maintenir les recettes ;

Concernant la dette, tous budgets confondus, son montant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 153 945 660 euros. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce montant s'enregistrera à 136 727 639 euros. Il est nécessaire que le désendettement se poursuive. Pour rappel, il est souhaité que soit réalisé le chiffrage des économies de frais financiers réalisées grâce à la diminution de la dette. Le budget principal affiche également un désendettement régulier et progressif. Il aura prochainement atteint un niveau raisonnable pour l'intercommunalité. La constitution de la dette se compose notamment du taux fixe, du taux variable et du livret A. Pour rappel, depuis 12 ans, la CAPI a toujours tendu vers la recherche de taux relativement faible, tout en diminuant la dette. Ainsi, le montant, le taux et la durée de la dette affichent une baisse, permettant des capacités d'investissements, et notamment d'envisager des emprunts pour l'eau et l'assainissement. Il est également exposé en séance la répartition de l'encours de la dette par prêteur et le pourcentage du capital restant dû. Il sera communiqué ultérieurement un document faisant état de l'encours de la dette pour chacun des budgets annexes.

**Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)**

#### **25 04 10 0093 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AEP**

Jean-Pierre GIRARD indique, concernant le budget primitif 2025 pour le budget annexe de l'alimentation en eau potable, le résultat global de clôture, de 1 276 269,41 euros, est reporté en excédent de fonctionnement. Les investissements sont en hausse, mais demeurent néanmoins insuffisants pour améliorer le taux de renouvellement. Si les équipements récents s'avèrent de bonne qualité, il subsiste des circuits de tuyaux plus anciens.

Les travaux relatifs à l'alimentation en eau potable pour 2025 incluent :

- Un renouvellement de canalisations à Eclose-Badinières ;
- Un liaisonnement à Sérézin-de-la-Tour, pour un montant de 800 000 euros sur 2 ans ;
- Des études et des travaux dédiés aux PFAS.

Les taux de renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable s'avèrent insatisfaisants. Ainsi, des investissements progressifs sont à déployer.

**Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)**

#### **25 04 10 0094 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Jean-Pierre GIRARD précise, concernant le budget primitif 2025, que le budget annexe de l'assainissement se présente comme suit :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 12 046 536,53 euros ;
- Les recettes de fonctionnement s'affichent à l'identique, à 12 046 536,53 euros ;

- Le résultat de clôture de fonctionnement en 2025 est similaire au résultat global de clôture en 2024, à 3 821 992,53 euros ;
- Les recettes et dépenses d'investissement s'affichent à 14 827 622,76 euros ;
- Le résultat d'investissement N-1 reporté enregistre un besoin à 3 637 780,99 euros.

Les principaux investissements relatifs à l'assainissement incluent différents travaux, tels que :

- Le positionnement à Bourgoin-Jallieu et à Saint-Quentin-Fallavier ;
- Un renouvellement de réseaux, dont une opération majeure à Eclosé-Badinières ;
- Une extension de réseaux, dont une opération prééminente à Ruy-Montceau.

**Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)**

**25 04 10 0095 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE SPANC**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, le budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC et chacun de ses différents chapitres budgétaires inscrits tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0096 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE GOLF**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, le budget primitif 2025 du budget annexe du Golf sport de loisirs, et chacun de ses différents chapitres budgétaires inscrits tant en section d'exploitation, qu'en section d'investissement.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0097 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LE VELLEIN SCÈNES DE LA CAPI**

Jean-Pierre GIRARD précise que le budget primitif prévoit un investissement afin de remplacer l'intégralité de l'éclairage, qui n'est plus aux normes. Pour ce projet, la CAPI pourrait bénéficier d'une aide de la DRAC au titre du fonds vert et d'un soutien financier du département de l'Isère, pour un investissement total d'un montant de 460 000 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver, un à un, les différents chapitres budgétaires inscrits tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement du budget annexe du Théâtre Le Vellein.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0098 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT**

Jean-Pierre GIRARD indique, pour le budget primitif 2025 relatif au transport, que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 20 130 847,34 euros.

Les travaux relatifs au transport pour 2025 incluent :

- Le schéma directeur du vélo, pour 1,7 million d'euros
- Le renouvellement du parc de bus, pour 770 000 euros
- Des travaux à la gare routière de l'espace Barbusse, pour 650 000 euros ;
- Le renouvellement du parc d'abribus, pour 300 000 euros ;
- L'aménagement de l'agence Ruban à Villefontaine, pour 150 000 euros.

**Approuvé à l'unanimité (4 abstentions)**

**25 04 10 0099 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE PLATEFORME CONSTRUCTION DURABLE**

Jean-Pierre GIRARD présente le point.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe de la Plateforme Construction Durable, et chacun de ses différents chapitres budgétaires inscrits tant en section d'exploitation.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0100 Dotation de fonctionnement pour les abattoirs - Année 2025 versement du solde**

Nadiège GUSTO expose que, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en janvier 2022 avec l'État, la CAPI s'engage à soutenir cette structure culturelle, estimée essentielle pour le territoire. Les missions de la SMAC, artistiques, sociales, territoriales, contribuent activement à l'aménagement culturel et à la diversité des publics. Pour l'année 2025, il est proposé de porter la dotation annuelle de la SMAC à 485 000 euros, dont un premier acompte de 250 000 euros a été versé au mois de mars 2025. Il est également proposé d'approuver le solde de 235 000 euros, permettant à la SMAC de poursuivre ses activités.

Dans un contexte budgétaire contraint, cette dotation a été ajustée à la baisse, au regard du montant non consommé l'année précédente et un point d'état sera réalisé afin d'évaluer les besoins de la structure, et la CAPI, selon ses moyens disponibles, pourra réévaluer sa dotation si nécessaire.

Cette baisse n'affecte aucunement le label SMAC, garant de la qualité et de la pérennité des actions menées par Les Abattoirs.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0101 CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD ISÈRE 2023-2026 - AVENANT N° 2**

Patrick NICOLE-WILLIAMS procède à la lecture de la délibération.

Depuis 2015 la CAPI signe une convention annuelle autour d'un programme d'actions opérationnelles en faveur des entreprises du territoire.

En 2023, une convention cadre a été conclue pour une durée de 4 ans (2023 – 2026) afin d'ancre ce partenariat dans la durée. Elle décline de façon opérationnelle par le biais d'un programme d'actions pérennes ou ponctuelles. Les deux parties s'engagent ainsi à travailler ensemble sur les axes suivants :

- Axe 1 - Entrepreneuriat
- Axe 2 - Economie de proximité
- Axe 3 - Développement du territoire
- Axe 4 - Compétitivité des entreprises
- Axe 5 - Connaissance du territoire

Chaque année, les fiches actions viennent préciser la durée, les objectifs, le contenu et les résultats souhaités par le biais d'un avenant. C'est l'objet ici de cette délibération.

Jean-Noël SALMON souhaite évoquer le développement du P2C et l'accompagnement des entreprises à la transition numérique. La CCI Nord-Isère a réalisé en 2014 le lancement pertinent de la plateforme enbasdemarue.fr. Néanmoins, comme le démontrent les chiffres présents à la délibération, cette plateforme ne répond pas correctement aux besoins. En effet, seuls 36 commerçants du territoire sont adhérents. Ainsi, cette action est appelée à évoluer, cette plateforme étant devenue obsolète. Les commerçants possèdent eux-mêmes un site internet pour leurs ventes ou procèdent par l'intermédiaire de solutions alternatives. En conséquence, un questionnement est soulevé quant à la pertinence de poursuivre cette action. Les sommes allouées pourraient être déployées différemment.

Patrick NICOLE-WILLIAMS précise que les 36 commerçants évoqués se disent très satisfaits du dispositif. Par ailleurs, le montant consacré à cette action demeure modeste. Il est toutefois convenu d'une nécessité de faire évoluer l'action afin de rassembler un plus grand nombre de commerçants.

Jean-Noël SALMON corrige la donnée évoquée, et indique que le nombre de commerçants concernés s'élève à 16. En outre, la plateforme enbasdemarue.fr semble peu utilisée.

Jean PAPADOPULO en prend note et assure que ces remarques seront portées à la connaissance de la CCI. Toute action soutenue par la CAPI fait l'objet d'une évaluation. Si cette dernière démontre des résultats insuffisants, un repositionnement sera opéré.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0102 CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (ANTENNE ISÈRE)**

Patrick NICOLE-WILLIAMS présente le point.

Le poids de l'artisanat au sein de la CAPI est important puisqu'il représente 43% du nombre total des entreprises de l'agglomération et environ 6 000 emplois (soit 12% de l'emploi total). C'est la raison pour laquelle, la CAPI et l'antenne Isère de Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Auvergne Rhône Alpes travaillent ensemble depuis 2016 pour développer ce secteur. Pour ce faire, il est proposé une nouvelle convention opérationnelle pour l'année 2025. La convention prévoit un soutien financier à hauteur de 18 060 €.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0103 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE AU CLASSEMENT DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES CAPISEROIS**

Patrick NICOLE-WILLIAMS présente le point.

Depuis 2021, la CAPI accompagne les hébergeurs dans la qualification de leurs établissements via une aide financière au Classement en étoiles par Atout France. Des actions d'accompagnement viennent compléter le dispositif déployé par la CAPI dont un fonds d'aide. En vigueur depuis 2021, il a fait l'objet d'une révision en 2024 dans le but de contribuer à renforcer la compétitivité du secteur touristique d'une part, et d'aider à la transition écologique de l'offre touristique d'autre part.

Ce fonds d'aide a ainsi élargi aux restaurateurs et prestataires d'activités et à l'obtention d'un éco-label ou certification environnementale et d'une marque d'Etat.

Il convient, au titre de l'année 2025, de rendre l'aide éligible au secteur de l'événementiel durable et d'ajouter la qualification de l'offre intégrée dans le cadre de dispositifs partenaires tels que « Week-ends Alpes Isère » et « Partir ICI » portés par les autres Organismes de Gestion des Destinations (OGD). Le règlement d'intervention à destination des acteurs du tourisme volontaires a été actualisé. Les aides peuvent être cumulables.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0104 APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES, LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART DE LA CAPI 2025-2027 AVEC LA SARA AMÉNAGEMENT**

Dominique BERGER présente les problématiques liées aux ponts, et rappelle qu'un plan dédié a été mis en œuvre en mai 2024 lors de la conférence des maires. La présente délibération propose de mandater SARA Aménagement pour aider la CAPI dans cette mission, qui incombe en premier lieu de réaliser un diagnostic des 78 ouvrages présents sur le territoire, dont 11 qui nécessitent éventuellement des travaux à court terme et 13 à moyen terme. La CAPI ne dispose pas de l'expertise pour assurer des missions de cette nature, par ailleurs complexes et nombreuses. Le mandat proposé s'étend sur une période de 2025 et 2027, pour une dépense de 3 158 580 euros toutes taxes comprises. La rémunération du mandataire n'est pas incluse dans cette dépense et est fixée forfaitairement à 315 164,71 euros toutes taxes comprises.

Jean-Noël SALMON s'enquiert de la durée prévisionnelle du plan.

Dominique BERGER indique que le plan couvre la période de 2025 à 2032, étant entendu que la présente délibération concerne uniquement les deux prochaines années et qu'un recensement a été réalisé en amont.

Jean PAPADOPULO ajoute que les travaux à entreprendre ont fait l'objet d'un exercice de priorisation. En outre, le territoire de la CAPI ne comporte pas de grands fleuves susceptibles de provoquer des crues délétères pour les ouvrages.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0105 COMMUNE DE DOMARIN – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Dominique BERGER indique que le fonds de concours avec la commune de Domarin concerne les travaux sur l'avenue de Ferronnier. La présente délibération vise à l'aboutissement des travaux, dont une partie a été réalisée les années précédentes, pour un montant de 64 533,06 euros correspondant au montant TTC – le FCTVA.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0106 APPROBATION DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE INSTALLATION GÉOTHERMIQUE AVEC RECHARGE PAR CHAUSSÉE THERMOACTIVE AU THÉÂTRE DU VELLEIN A VILLEFONTAINE ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2025**

Daniel GAUDE précise que la délibération concerne le remplacement du chauffage du Théâtre du Vellein, qui fonctionne actuellement avec deux chaudières au gaz. Le projet implique l'installation d'un dispositif géothermique sur le parking du théâtre. Le plan de financement présente un montant de 611 374 euros. Les recettes concernées sont :

- Une subvention de la DSIL pour 183 000 euros ;
- Une subvention du département de l'Isère pour 74 600 euros ;
- Un autofinancement de la CAPI pour 353 774 euros.

Jean PAPADOPULO ajoute que le principe du dispositif géothermique est de capter la chaleur durant la période estivale, de l'enfouir et de la conserver en profondeur, pour ensuite la restituer durant l'hiver.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0112 CONVENTION ENTRE L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS (IRMA) ET LA CAPI 2025/2026**

Alain BERGER indique que la présente convention est une reconduction d'un travail en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMa). Depuis trois ans, les actions spécifiques ont été :

- La mise en œuvre d'un parcours de formation ;
- L'élaboration de la trame de classeurs qui composent les plans communaux de sauvegarde ;
- L'élaboration d'un DICRIMs (document d'information communal des risques majeurs) ;
- L'organisation d'exercices sur table de « gestion de crise » ;
- L'appui et le conseil pour l'élaboration et la révision des plans communaux de sauvegarde.

Pour l'année 2025, six exercices sont programmés. L'année 2026 concernera le plan intercommunal de sauvegarde. La participation de CAPI sera de 13 200 euros pour 2025, et de 5 050 euros pour 2026.

Jean PAPADOPULO ajoute que la CAPI est précurseur sur ce thème, notamment grâce à des initiatives auprès de la sous-préfecture.

**Approuvé à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 11.

**Robert POLSINELLI**

Secrétaire de séance

**Jean PAPADOPULO**

Président de la CAPI



**25 04 10 0107 CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025 ENTRE L'AGEDEN ET LA CAPI AVENANT**  
**N° 3**

Daniel WAJDA fait lecture de la délibération.

L'Association pour une Gestion Durable de l'ENergie (AGEDEN) est régie par la loi de 1901, a pour objectif d'accompagner et de promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie. Elle met en œuvre un programme d'actions pour la transition énergétique en Isère, comprenant :

- La sensibilisation et la mobilisation de la population ;
- L'accompagnement au changement des comportements ;
- L'information et le conseil auprès des différents publics ;
- L'accompagnement de démarches et d'opérations performantes ;
- Le développement de filières locales et de démarches territoriales.

La CAPI a convenu d'un partenariat avec l'AGEDEN pour les années 2023 à 2025. Pour l'année 2025, une subvention d'un montant total de 84 454 € correspondant à un programme d'actions porté par différentes directions.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0108 CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ CERTIFIÉE CEREMA  
(EMC<sup>2</sup>) 2026 SUR LES TERRITOIRES LYONNAIS**

Vincent CHRIQUI précise que l'enquête susnommée observe diverses trajectoires de transport et d'expériences personnelles, pour un montant total de 3 millions d'euros, et à laquelle la CAPI contribue pour un montant de 66 000 euros, proportionnellement à sa population. Cette étude s'avère utile, car elle constitue une ressource significative pour la politique de transport de la CAPI, en offrant une cartographie précise des comportements des usagers.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0109 MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE POUR LES CONSULTATIONS TITRES RESTAURANT,  
MUTUELLE SANTE ET ASSURANCE STATUTAIRE**

Anne CHAUMONT-PUILLET indique que la délibération vise à donner un mandat groupe au CDG 38 pour des consultations sur les titres restaurant, la mutuelle santé pour laquelle la participation employeur sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2027 et l'assurance statutaire qui indemnise l'employeur dans le cas d'une absence d'un agent. Ces consultations s'inscrivent dans une logique de mutualisation, permettant au CDG 38 de négocier sur la base d'un volume significatif afin de bénéficier de conditions et tarifs intéressants. Le mandat est nécessaire, toutefois la collectivité demeurera libre de souscrire ou non au regard des conditions proposées et les adhésions feront alors l'objet de délibérations complémentaires.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 00110 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Anne CHAUMONT-PUILLET précise que la mise à jour concerne des transformations et des suppressions de postes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver cette mise à jour du tableau des emplois.

**Approuvé à l'unanimité**

**25 04 10 0111 FONDS DE CONCOURS POUR L'ACQUISITION D'UN DATA CENTER – SERVICE COMMUN DSIN**

Jean PAPADOPULO précise que la DSI est actuellement organisée d'une manière tripartite entre les communes de Bourgoin-Jallieu, La Verpillière et la CAPI. L'objet du fonds de concours est de contribuer à une opération d'investissement relative à l'installation d'un Data Center. Il s'agit de renouveler les matériels et les logiciels d'administration, tout en organisant la maintenance. Le coût total est estimé à 540 000 euros hors taxes. L'appel de fonds est réalisé en fonction de la proportion des collectivités :

- 325 021,25 euros, soit 60 %, pour la CAPI ;
- 189 595,73 euros, soit 35 %, pour la commune de Bourgoin-Jallieu ;
- 27 085,10 euros, soit 5 %, pour La Verpillière.

**Approuvé à l'unanimité**